

Déclaration liminaire

CHS CT 76

Monsieur le président,

Ce CHS CT revêt un caractère tout particulier : en effet, il s'agit de mettre en place les fondements de cette nouvelle instance des Ministères Economique et Financier en Seine Maritime, comme sur tout le territoire.

C'est à cette fin que vont être abordés lors de cette séance le règlement intérieur de cette instance ainsi que la circulaire d'application. La note d'orientation 2012, qui en reprend l'essentiel permettra donc de bâtir et mettre en place notre CHSCT de proximité.

Lors des discussions au plan national, l'ensemble des organisations syndicales ont fait le maximum afin de préserver les acquis ministériels et ont exigé que le nouveau dispositif ne soit pas en retrait par rapport à l'existant . Les fédérations se sont battues afin que l'ensemble des douaniers soient rattachés aux CHS CT des départements dans lesquels ils exercent leur activité, comme le permettaient les CHS DI. Le Ministère en a décidé autrement en privilégiant le CHSCT des directions régionales et interrégionales au détriment de la proximité et de l'interdirectionnalité.

Nos collègues du service des douanes d'Evreux sont donc dès aujourd'hui rattachés au CHS CT de ...Seine Maritime, alors même que le CHS de l'Eure continue de fonctionner autour de la seule DDFiP... Quel intérêt ? certainement pas celui de faire des économies : éloignement géographique, frais de déplacements supplémentaires (collègue qui viendra défendre son service à Rouen au lieu de le faire sur place, visite de site pour les délégués de Seine Maritime dans l'Eure...). Sur ce point, d'ores et déjà, nous vous informons que le CHS souhaite très rapidement effectuer une visite à Evreux.

Lors de cette réunion, il va s'agir également de désigner , et c'est une première, un secrétaire su CHSCT au sein de la parité syndicale et élu par les OS représentatives.

Si l'élection du secrétaire ne pose aucune difficulté aux représentants des personnels, à contrario , nous souhaitons que ce CHS détermine bien son rôle et sa mission. En effet, ce secrétaire ne se substitue en aucun cas au Secrétaire Animateur, qui a démontré l'importance de sa fonction dans le bon fonctionnement du CHS. Attention au risque de chevauchement des activités, grande tentation en cette période où le rôle du CHS CT ne va pas être des plus tranquille...

En effet, cette nouvelle architecture et le contexte socio économique dans lesquels se tient ce CHS ne sont pas de nature à lever nos inquiétudes, loin s'en faut !

L'intersyndicale, une fois encore, rappelle que les politiques successives de restructurations de services et de suppressions d'emplois ont considérablement dégradé la qualité des missions de service public et les conditions de travail de agents avec des conséquences néfastes pour leur santé. Les rapports des Médecins de Prévention, des inspecteurs Santé Sécurité au Travail, des assistants de service social, des ergonomes, l'ont bien mis en évidence. Le mal être, la souffrance exprimée par les agents ont un lien avec le travail et il faut appréhender ces questions dans leur dimension collective et non plus seulement individuelle.

Pour l'intersyndicale, le temps des constats a été largement utilisé, la situation actuelle exige des moyens de prévention et d'action.

Malheureusement, les choix ministériels ne vont pas dans ce sens..

Les suppressions d'emplois se poursuivent et les budgets se réduisent.

Les crédits du CHS sont amputés de 6% (réserve parlementaire) et c'est inédit et inadmissible une nouvelle réduction de 20% au titre de la « réserve républicaine » . Mais d'ailleurs que cache cette « réserve républicaine »... Monsieur le président, rassurez nous vite !

Car en l'état, très clairement pour notre département, qu'en est il ?

Budget 2011 (amputé de 5%) : 349 273 € Budget utilisé en totalité.

Budget 2012 (amputé de 6%) : 356 505 € ... mais 20% en réserve soit un disponible actuel de : 285 204€....

Nous rappelons que les administrations ont présenté à ce jour des devis dont le montant total est de 487 278€ (hors plusieurs devis en cours dont le montant n'est pas actuellement connu).

Aussi Monsieur le président, l'un des rôles de ce CHS sera de « trancher dans le vif »....

Nous tenons à rappeler avant tout que le CHS n'est pas là pour palier le manque de crédits des administrations. La circulaire relative au fonctionnement des CHS CT rappelle d'ailleurs que les crédits du CHS sont avant tout des crédits d'impulsion . Cette dotation spécifique ne doit donc pas servir au financement des actions courantes de prévention des risques (rénovation, entretien de bâtiments...) qui sont financés par les directions.

Pourquoi ce rappel : au travers des devis présentés (cette année comme les précédentes d'ailleurs) il y a encore :

- trop de demandes formulées concernant l'entretien des bâtiments ou des opérations qui ne relèvent pas spécifiquement du CHS et ne seront donc pas retenues.
- Des compléments ou modifications qui font suite à des opérations récentes... Si erreurs il y a eu, les administrations concernées doivent les assumer sur leur budget !

Enfin, nous vous alertons sur un état de fait inacceptable : dans de nombreux endroits, des collègues ont interpellé les responsables syndicaux en leur signifiant que des travaux n'avaient pas été réalisés dans leur poste ou service et que c'était la faute des syndicats qui avaient refusé les propositions.

Lorsque l'on entend ce propos une fois, on peut avoir mal compris... mais lorsqu'il revient plusieurs fois... ce n'est plus une erreur !

Nous sommes cependant convaincus, monsieur le Président, que cela dorénavant ne se reproduira plus.

Pour conclure, Monsieur le Président, l'intersyndicale considère que plus que jamais les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail, c'est pourquoi elle exige, au delà des discours, l'arrêt des suppressions d'emplois et que soient prises des décisions concrètes d'actions portant sur l'organisation du travail, les missions, les moyens, l'encadrement la qualité du travail ainsi que le renforcement des prérogatives et des moyens des acteurs de prévention.

L'intersyndicale mettra tout en œuvre pour que les droits des agents du département et des douaniers de l'Eure en matière de Santé, Sécurité au Travail soient préservés et améliorés dans le cadre de ce CHS CT.